

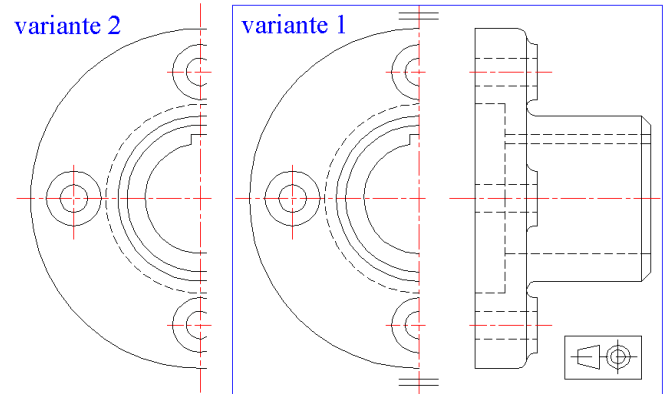
Afin de gagner du temps, ou économiser de la place dans les formats à la mise en page, il est possible de représenter les vues symétriques par une fraction (moitié en général ou quart) de leur vue complète.

Règle : la trace du plan de symétrie ("trait d'axe") doit être repérée à chacune de ses extrémités par deux petits traits fins parallèles et perpendiculaires à l'axe.

Il est également possible de prolonger les lignes représentatives de l'objet au-delà de la trace du plan de symétrie et, s'il n'y a pas risque de confusion, ne pas dessiner les deux petits traits parallèles.

Exemple 1 : la pièce proposée, à un plan de symétrie, est définie par une vue de face et une demi-vue de droite limitée par ce plan de symétrie.

Figure 10



Remarque : pour les objets présentant deux plans de symétrie, un quart de vue suffit en principe à la définition. C'est le cas de l'exemple précédent si on supprime la rainure de clavette.

variante 3

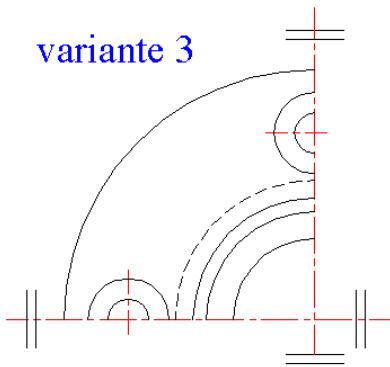


Figure 11

Exemple 2 : la pièce prismatique proposée présente un plan de symétrie et est définie par une vue de face, une demi-vue de gauche et une demi-vue de dessus.

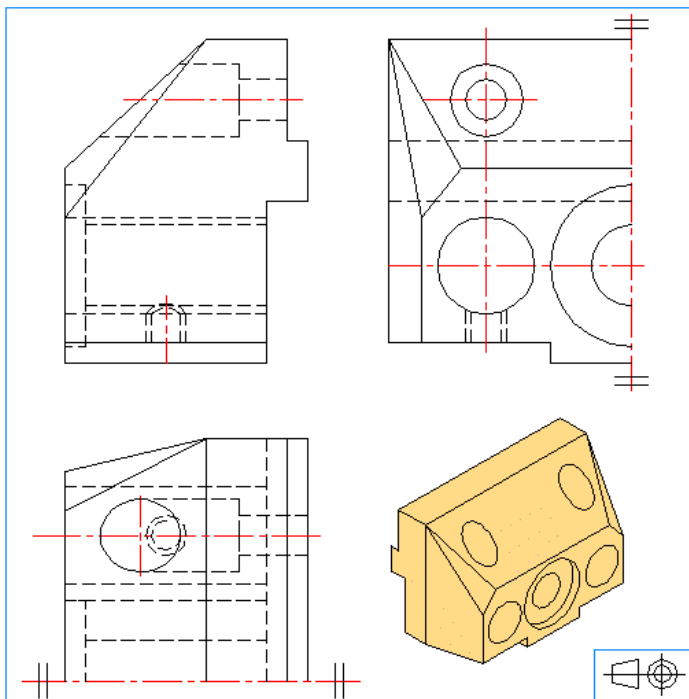


Figure 12

